

LE CHANT DU ROSSIGNOL

La première guerre mondiale a eu son lot de déserteurs et de mutins, fusillés ou expédiés au bagne. C'était la punition pour ceux qui osaient braver l'autorité, qui refusaient les guerres et leurs carnages. Roux le bandit est l'un de ces personnages qui faisait frémir au coin du feu, que la littérature érigea en mythe pacifiste, que l'Histoire condamna sans appel. De nombreux autres récits de ces déserteurs-bandits sont présents dans les montagnes, comme les frères Baudissard dans les Hautes Alpes ou Messaoud Ben Zelmat dans l'Aures.

La désertion est aujourd'hui un délit, un crime voire un complot si elle se réalise à plusieurs, susceptible d'être punie par une peine de prison. Si aujourd'hui l'engagement est volontaire, la «résiliation de contrat» est particulièrement difficile et des centaines de personnes choisissent chaque année de s'enfuir des corps de l'armée. Une pratique minoritaire certes, mais que l'on ne peut qu'encourager.

*« Si vous me poursuivez
Prévenez vos gendarmes
Que je tiendrai une arme
Et que je sais tirer. »*
Boris Vian, *Le déserteur*,
version non censurée

J'ai découvert cette histoire à travers le livre d'André Chamson, *Roux le Bandit*, paru en 1925 quelques années après la grande guerre. L'auteur relate une discussion avec des cévenols racontant les aventures de ce fils de paysans qui refusa de rejoindre le front en 1914, préférant se cacher dans les montagnes de l'Aigoual.

Roux le bandit y est décrit comme un marginal, ses cheveux et sa barbe s'allongeant avec le temps, qui survit comme il peut dans les hauteurs, les gendarmes à ses trousses. S'il est surnommé ainsi, c'est pour le différencier des autres Roux, nom courant dans la région : « *On ne veut pas dire par là qu'il eut tué ou volé, mais simplement qu'il n'était plus d'aucune ferme ni d'aucun village, et qu'il était quelque chose comme un braconnier dans la montagne...* »¹. Sa survie tient à la complicité de quelques habitants et des visites qu'il rend à sa famille au mas de Sauveplane, particulièrement surveillé par les gendarmes. Sa désertion provoque au début incompréhension et colère : si tous les autres sont partis, pourquoi pas lui ?

Surpris au détour d'un sentier, Roux explique ses raisons comme le raconte Pagès, un soldat en congé suite à une blessure « *Il m'a parlé pendant une heure mieux qu'un pasteur; le Bon Dieu semblait crier sur sa bouche et tout ce qu'il disait de lui-même ressemblait à des passages de l'Écriture. Il m'a répété plusieurs fois : l'Éternel vient d'abandonner le monde, et le monde est fou. Vous faites bien d'agir comme vous le faites et dans la folie du monde votre soumission est de la*



sagesse. Mais il ne faut pas que nous quittions l'oreille de l'Éternel

et que nous méprisions Sa parole, et c'est pour suivre Son enseignement et pour suivre Sa loi que j'ai refusé de faire la guerre. » Quand Pagès lui demande comment il occupe ses journées, Roux répond « *Je marche et je prie, j'ai une Bible et j'en fais la lecture sous les fayards, puis je vais m'allonger sur les rochers de la crête, et je regarde la vallée et les villages. »*

Perçu comme une sorte de prophète, le déserteur gagne en sympathie auprès des habitants. Il donne des coups de mains dans les vignes, aide à transporter des fagots, descend de plus en plus souvent dans les mas où il reçoit bon accueil. Cette présence finit par être remarquée par les gendarmes qui le débusquent au bout de sa troisième année de désertion. L'arrestation surprend les villageois dont la perception de l'acte s'est transformée au fil du roman. « *Nous ne voulions pas y croire : il nous semblait que le Roux n'était plus en faute, que les gendarmes n'avaient plus rien à lui dire. »*

C'est en me renseignant sur ce livre que je me suis aperçu qu'au-delà du pastiche

¹ André Chamson, *Roux le bandit*, 1925.

camisard² d'André Chamson existent des faits bien réels et un cas de désertion identique, qui ne se déroule pas au Mont Aigoual comme dans le roman mais en Vallée-Française, dans les environs de Moissac et de Saint-Germain-de-Calberte. Il existe dans les archives de nombreux procès-verbaux, témoignages, et autres écrits à ce sujet. Certains historiens s'en sont emparés, des articles ont été rédigés et différentes recherches ont été menées. Un texte du sociologue Pierre Laurence, *Alfred Roux : un déserteur cévenol de la première guerre mondiale, entre histoire légende et littérature* recoupe certaines de ces informations.

Il apparaît quelques contradictions avec le roman en ce qui concerne les motivations religieuses : rien n'indique que Roux ait déserté par pieux sentiment, encore moins qu'il ne se soit posé en défenseur des écrits bibliques. Son surnom de bandit ne lui est pas non plus attribué par hasard : près d'une centaine de cambriolages lui sont imputés.

Alfred Roux, dit Roux le Bandit, a donc bel et bien existé. Il est né le 15 mai 1894 à Moissac-Vallée-Française, dans les Cévennes. Après son enfance dans la ferme familiale, il entame une formation de forgeron qu'il abandonne rapidement. En septembre 1914, il reçoit l'ordre de route qui lui intime, comme à des millions de personnes, de rejoindre le front pour combattre l'Allemagne. Si l'on peut douter des raisons religieuses avancées

2 Nom donné aux participants aux révoltes qui ont eu lieu dans les Cévennes suite à la révocation de l'édit de Nantes, insurrections pendant lesquelles les prophètes remplacèrent les pasteurs, en appelant souvent à la violence.

par Chamson pour expliquer sa désertion, la détermination de Roux était telle qu'il décida de s'acheter un pistolet pour se suicider s'il venait à être pris. Décision qu'il n'appliquera pas puisqu'il est arrêté trois fois en 1915 et s'échappe à chaque fois de la caserne. Si le peu de vols commis au début de sa désertion laissent la justice penser à l'existence de complices qui l'aident pour survivre, il est arrêté une fois à la suite d'un guet-apens et d'une dénonciation, et une autre fois suite à une battue à laquelle participe une partie de la population locale.

Rien n'existe non plus pour démontrer d'éventuels liens avec les anarchistes ou les chrétiens rigoristes, qui fournissaient le gros des rangs des déserteurs à l'époque. Son geste apparaît soudain. Lorsqu'il est arrêté en juillet 1915, il déclare au gendarme qui lui demande les motifs de sa désertion « *Je ne me suis jamais plu au régiment. J'aurais beau être surveillé, je désertai de nouveau à la première occasion. Du reste, je ne veux pas aller au front.* »³ Paroles qu'il appliquera quelques jours plus tard, le 27 juillet 1915, pour entreprendre sa plus longue cavale.

À partir de ce moment là, Alfred Roux se fera plus prudent, et sûrement mieux organisé. Il entreprend la construction de son abri en pierre sèche en octobre de la même année, caché dans des rochers difficiles d'accès au dessus de la ferme de Raynaldès, dans la montagne au dessus de Moissac, lieu qu'il habitera jusqu'à son arrestation définitive en 1917. Il est probable qu'il disposait d'autres abris dans les montagnes. Il fait preuve de savoir

3 Procès-verbal de gendarmerie du 12 juillet 1915., cité par Pierre Laurence dans son article



faire dans de nombreux domaines, les restes de la cabane et du four à pain qu'il a construit sont toujours bien visibles un siècle plus tard. Pour survivre, il braconne, chasse et réalise de nombreux petits cambriolages et vols dans les montagnes et vallons voisins.

« Concrètement, Alfred Roux dérobe ce qui est nécessaire à sa survie: des denrées (légumes, raisins, gerbes de blé, volailles), des outils et du matériel de base (pinces, rasoir, toile, tonneau, planches, vêtements). Ses vols les plus importants sont une chèvre (qu'il salera) et toute une série de fusils (manifestement plus que le nécessaire pour la chasse !). Cette passion pour les armes à feu lui vaudra d'ailleurs quelques ennuis supplémentaires lors de son procès. À son palmarès également : une Bible, dont il ne précise d'ailleurs pas l'usage qu'il en fit. Entre deux équipées nocturnes – il consulte les lunaisons sur un almanach (volé lui aussi) –, Alfred Roux fait son pain (avec de la farine volée) et le cuit, fait son vin (dans un tonneau et avec

des raisins volés), tresse l'osier, pêche au filet, chasse au piège et au fusil et, dit-il, récolte son tabac ! Il confectionne également des colliers de mouton en micocoulier, qu'il va vendre dans les foires de villages plus éloignés, où il a moins de chances d'être reconnu. »⁴

Les anecdotes autour de ses vols sont nombreuses et relèvent parfois du comique. Un paysan raconte dans sa plainte que Roux attendit qu'il ait le dos tourné pour lui subtiliser la poêle sur laquelle il faisait revenir des oignons, poêle qui lui fut restituée quelques jours plus tard, sans les oignons bien sur, à l'occasion d'un nouveau vol dans la même ferme. De même, le bandit malicieux n'hésite pas à tourmenter ceux qui le dénoncent à la maréchaussée en confectionnant une machine infernale pour tirer à blanc sur les maisons des dénonciateurs, ce qui lui

⁴ Pierre Laurence, *Alfred Roux : un déserteur cévenol de la première guerre mondiale, entre histoire légende et littérature*

vaudra d'ailleurs un procès pour tentative d'assassinat.

Sa cavale se poursuit ainsi, entre survie dans la montagne, rencontres hasardeuses avec ses pairs aux détours des sentiers, vols et cambriolages, en guettant les mouvements des forces de gendarmerie pour mieux leur échapper. Une brigade spéciale est installée à Moissac afin de mieux le traquer et de mettre fin à cette désertion. C'est au début du mois de janvier 1917 qu'il est arrêté à sa cabane, après avoir été dénoncé par deux bergères qui ont aperçu son abri. Les interrogatoires se succèdent et la justice militaire se dessaisit du dossier au profit des autorités judiciaires civiles, considérant les faits qui lui sont reprochés, vols et tentatives d'assassinat, plus graves que les faits militaires.

« *En définitive vous avez semé la terreur pendant près de deux ans dans une région paisible et par comble d'impudence vous narquiez la population par vos chansons ce qui vous a fait surnommer le Rossignol.* »⁵ C'est ce que lui assène l'instructeur lors d'un interrogatoire en avril 1917. Loquace, Roux lui répond subtilement "Je n'ai rien à dire". Il écopa d'une peine de dix ans d'emprisonnement qu'il effectua en partie au bagne de Mers-el-Hebro en Algérie, ainsi que dix ans d'interdiction de séjour en Lozère. Il se rapprocha progressivement des Cévennes pour se réinstaller en Vallée Française, où il décéda en 1984.

Le mythe et l'histoire se mélangent, des éléments se fondent dans la mémoire collective. Dans son étude, Pierre Laurence recueille plusieurs témoignages dans la Vallée Française, qui ont tous un aperçu

assez positif du personnage : « *Mais c'était pas un bandit ! C'était un pauvre diable. C'était un objecteur de conscience, il a pas voulu partir à la guerre et il volait pas du pognon, il volait pour manger. Il allait faire le tour des poulaillers, il allait dans les jardins, il ramassait des salades, ce qu'il trouvait comme légumes. Pour manger.* » Des anecdotes autour de ses vols sont aussi racontées : « *Mais les gens, il paraît qu'il [leur] faisait tous les tours comme ça. Il les surveillait qu'ils allaient à la messe ou quand ils allaient dans les champs ou tout. Il voyait qu'ils cachaient la clé, il disait : "Ah, là tu es tranquille." Il y allait vite, hein. Il embarquait le pain, ce qu'il y avait pour bouffer.* ».

Roux le bandit fait maintenant figure de bandit social⁶, au-delà de sa désertion et de son existence singulière. Une appropriation collective du mythe, sûrement rétrospective après la guerre et les mutineries de 1917, le retour des poilus traumatisés et estropiés, les populations rurales décimées. Bien loin d'être "quelqu'un de tout à fait inintéressant"⁷ comme le déclament certains historiens, les récits qui entourent son vécu révèlent certaines interprétations et points de vue sur la guerre. Des dissonances aussi, loin des grandes marches et des mobilisations générales.

Cyrille

⁵ Procès-verbal d'interrogatoire d'A. Roux du 21 avril 1917, cité par Pierre Laurence dans son article

⁶ Selon E. J Hobsbaw dans *Les Bandits*, un bandit social est un paysan hors-la-loi que le seigneur et l'État considèrent comme un criminel, mais qui demeure à l'intérieur de la société paysanne, laquelle voit en lui un héros, un champion, un vengeur, un justicier, peut-être même un libérateur.

⁷ Patrick Cabanel, *Guerre et Paix*, conférence à la librairie Jean Calvin, 2014



Pierre Laurence, vue sur le rocher où Roux établit son campement